



**Direction générale de la mondialisation,  
de la culture, de l'éducation et  
du développement international**

Paris, le 9 juin 2017

Direction du développement durable

Mission de la gouvernance démocratique

**Objet : Termes de référence - Les plateformes multi-acteurs au service de la gouvernance foncière**

**I. Contexte et enjeux**

Dans le cadre de la réforme du dispositif de coopération qui a notamment vu le transfert de la compétence du financement de projets bilatéraux en matière de gouvernance à l'Agence française de Développement, le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) s'est engagé à actualiser la stratégie française en matière de gouvernance, dont la dernière version date actuellement de 2007. Ce document stratégique met notamment en avant le rôle central des politiques foncières en tant que « l'une des sources les plus constantes et universelles de l'apprentissage de la gouvernance ».

Depuis le début du XXI<sup>ème</sup> siècle, la communauté internationale s'accorde pour reconnaître l'importance de la compétence des acteurs, administratifs comme sociaux, dans le succès des politiques foncières. **La construction de réseaux internationaux d'échange**, pour les habitants, pour les agriculteurs, pour les acteurs politiques et administratifs – avec le cas échéant des **observatoires nationaux accessibles à tous** – se révèle un des moyens les plus sûrs de capitaliser l'expérience, d'assurer l'aller et retour permanent entre unité et diversité, de permettre une réelle négociation et une réelle coopération entre les acteurs (stratégie gouvernance de la coopération française, 2007). **L'importance de certains de ces réseaux, les « plateformes multi-acteurs » existantes au niveau national, pour le renforcement de la gouvernance foncière a été réaffirmée lors de la 43<sup>ème</sup> session du Conseil de la sécurité alimentaire mondiale (CSA).**

Le MEAE s'est inscrit dans cette dynamique en soutenant plusieurs partenariats visant à améliorer la transparence et la participation de l'ensemble des acteurs dans la gouvernance de la terre et des ressources naturelles, notamment au travers d'un programme « Gouvernance foncière et transparence des investissements agricoles » qui a permis de soutenir la mise en place d'observatoires des questions foncières dans plusieurs pays africains ainsi que l'initiative Land Matrix.

Les « partenariats et plateformes multi-acteurs » sont donc devenus l'un des « mantras » de la coopération pour le développement et le succès de plusieurs plateformes n'est plus à démontrer. L'exercice de retour d'expérience sur la mise en œuvre des Directives volontaires pour une

gouvernance responsable des régimes fonciers (VGGT) qui a eu lieu lors de la 43<sup>ème</sup> session du CSA a notamment souligné l'importance des plateformes multi-acteurs au Sénégal et en Sierra Leone pour la mise en œuvre des VGGT et l'appui à la gouvernance foncière.

A l'inverse, une étude récente sur le soutien des bailleurs à des partenariats multi-acteurs a mis en avant que malgré un soutien accru par les acteurs du développement, près de 40% de ces partenariats ne parviennent pas à dépasser le stade du lancement initial et près de 80% ne parviennent pas à atteindre les objectifs déclarés (FSG, 2015)

## **II. Objectifs de l'étude**

Dans le cadre de l'actualisation de sa stratégie, le MEAE souhaite commanditer une étude sur les plateformes multi-acteurs nationales établies dans le but d'appuyer la gouvernance foncière dans les pays en développement. Cette étude visera à mieux **comprendre la diversité des initiatives existantes, la manière dont elles ont émergé, comment elles fonctionnent et les résultats qu'elles ont obtenus.**

Cette étude doit également permettre de **comprendre les facteurs permettant d'expliquer le succès ou l'échec de ces partenariats multi-acteurs et les modalités par lesquelles ils peuvent être accompagnés par la communauté internationale.**

Il s'agit de tirer les leçons du fonctionnement de plateformes réunissant, à l'échelle nationale, une diversité d'acteurs (gouvernement, société civile, secteur privé, universitaires, etc) afin de produire des recommandations pour un renforcement du soutien de la coopération française à une gouvernance responsable et démocratique des régimes fonciers.

## **III. Etapes et résultats attendus**

La mission générale est donc de clarifier les différentes formes que peuvent prendre ces plateformes multi-acteurs en s'appuyant sur une revue de la littérature (grise et académique) existante et sur l'analyse de l'expérience de certaines de ces plateformes.

Il est demandé sur la base de cette revue de la littérature de proposer une typologie des différentes formes de **partenariats et plateformes multi-acteurs visant à soutenir une gouvernance foncière responsable et la reconnaissance et sécurisation des droits fonciers** (en fonction des types d'acteurs impliqués, des échelles d'intervention, des objectifs, de l'articulation avec des processus internationaux tels que les VGGT, etc.).

D'un point de vue méthodologique, il est proposé que l'analyse de la littérature et des différentes études illustre:

- L'étendue et la nature des objectifs ayant menés à la création de ces partenariats et plateformes ;
- Les conditions ayant permis l'émergence, voir le succès, de ces partenariats et plateformes ;
- Les facteurs qui ont pu limiter la portée des actions mises en œuvre par ces partenariats et plateformes ;
- Les modalités de soutien apportées par la communauté internationale (bailleurs, fondations, organisations internationales) à ces partenariats et plateformes.

L'analyse qui sera faite devra permettre aux lecteurs d'identifier les principes clés pour que des partenariats et plateformes multi-acteurs puissent renforcer le caractère transparent et inclusif d'une politique foncière et proposer des recommandations pour un appui efficace de la coopération française.

Les premières conclusions de l'étude feront également l'objet d'un séminaire de restitution en Ethiopie, en collaboration avec le Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC) d'Addis-Abeba et la Mission de la gouvernance démocratique (DGM/DDD/GOUV). Les modalités et objectifs de ce séminaire, financés par le MEAE, seront précisés ultérieurement.

#### **IV. Méthodologie**

Afin de mener à bien cette étude, il sera demandé au consultant de proposer une méthodologie pour :

- Réaliser un cadrage de la littérature disponible ;
- Préparer un questionnaire pour des entretiens semi-structurés avec un ensemble de personnes ressources qui auront été identifiées ;
- Réaliser des entretiens avec des personnes ressources impliquées dans des cas de partenariats ou plateformes multi-acteurs qui seront analysés dans le cadre de l'étude ;
- Analyser les entretiens et intégrer ces éléments à la revue de la littérature réalisée pour préparer un rapport intermédiaire ;
- Présenter et discuter ce rapport intermédiaire avec le MEAE ;
- Présenter et animer un séminaire de restitution sur les premiers résultats de l'étude ;
- Produire un rapport final.

#### **V. Calendrier et livrables attendus**

Il est attendu du consultant la production des quatre documents suivants :

- **Livrable n°1** : Une liste de questions clés à soumettre aux experts interrogés (à valider après échange avec le MEAE, et à annexer au rapport qui constitue le livrable n°3)
- **Livrable n°2** : un rapport basé sur l'analyse de la littérature, des cas étudiés et des entretiens d'experts ;
- **Livrable n°3** : une note conceptuelle sur l'organisation du séminaire de restitution (à réaliser en étroite collaboration avec le SCAC d'Addis-Abeba et la Mission de la gouvernance démocratique du MEAE)
- **Livrable n°4** : des principes identifiés pour un soutien stratégique de la France à l'amélioration de la gouvernance foncière grâce à des plateformes multi-acteurs.

Le livrable n°1 devra être soumis rapidement au MEAE pour que la phase d'entretien puisse ensuite démarrer.

Le livrable n°2 devra être transmis au MEAE au plus tard le 23 octobre 2017.

Le livrable n°3 devra être transféré au MEAE au minimum 2 mois avant la réalisation du séminaire.

Le livrable final n°4 devra être remis au plus tard le 30 novembre 2017.

## VI. Conditions de soumission

Cette consultation fait l'objet d'un appel d'offre ouvert. La mission est estimée à 15-20 hommes jours et devra se réaliser sur une période maximale de cinq mois (de juillet à novembre).

Le consultant est invité à soumettre sa proposition technique et financière avant le 7 juillet 2017 à 17h00 par courriel, à l'attention de la Mission de la gouvernance démocratique du MEAE ([secretariat.dgm-ddd-gouv@diplomatie.gouv.fr](mailto:secretariat.dgm-ddd-gouv@diplomatie.gouv.fr), [louison.fonteneau@diplomatie.gouv.fr](mailto:louison.fonteneau@diplomatie.gouv.fr) et [laurence.coste@diplomatie.gouv.fr](mailto:laurence.coste@diplomatie.gouv.fr))

Un accusé de réception doit vous être retourné par la Mission de la gouvernance démocratique du MEAE dans les 24h par courrier électronique. Si ce n'est pas le cas, merci de reprendre rapidement contact par courrier électronique à [secretariat.dgm-ddd-gouv@diplomatie.gouv.fr](mailto:secretariat.dgm-ddd-gouv@diplomatie.gouv.fr) ou par téléphone au 01 43 17 66 31 afin de vous assurer que votre offre a bien été reçue.

## VII. Conditions d'évaluation des offres

Les offres techniques et financières transmises devront comprendre :

1. Une note de compréhension des termes de référence et de présentation de la méthodologie utilisée.
2. Un calendrier prévisionnel de l'étude ;
3. Les références détaillées de l'organisation dans le champ de l'étude (expériences significatives, résultats, etc.);
4. La constitution de l'équipe et les CV des experts ;
5. Un devis (HT et TTC) sur le modèle de celui transmis par le MEAE.

Les représentants du MEAE se réuniront début juillet pour étudier les offres soumises. Elle transmettra les résultats aux soumissionnaires pour le 15 juillet 2017.

Le nombre de points attribués pour chaque critère d'évaluation est le suivant :

Critères d'évaluation	Pondération
<b>Qualité de la proposition technique</b>	40
- <i>Compréhension et commentaires des TDR</i>	10
- <i>Approche méthodologique</i>	20
- <i>Plan de travail</i>	10
<b>Qualifications et compétences du consultant</b>	50
<b>Note financière<sup>1</sup></b>	10
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>

<sup>1</sup> L'offre la moins-disant aura 10 points. Les autres auront la note suivante :  $10 * (\text{offre moins disante}) / (\text{offre})$